

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26858**

Intitulé

Analyste informaticien(ne)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFCEPF (Association française pour le conseil et l'éducation professionnelle)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'analyste informaticien/ne :

- recueille et analyse les besoins des utilisateurs/trice,
- mène des études d'opportunité et les formalise,
- mène des études fonctionnelles du système d'information, et en assure le prototypage,
- mène la conception technique globale du système d'information,
- assure la conception technique détaillée des modules
- assure la programmation des applications (réalisation de modules, assemblage, rédaction de documentations, industrialisation de composants et d'applications, administration des composants logiciels, adaptation et paramétrage de progiciels, ...)
- mène des tests unitaires et des tests d'intégration,
- mène des opérations de recette utilisateur, pour vérification et tests de conformité des systèmes,
- assure la mise en œuvre des systèmes développés et le support et formation des utilisateurs/trices,
- assure la maintenance et le suivi des systèmes mis en place.

Les capacités attestées :

Bloc de Compétences 1 : Identifier et Analyser les besoins des utilisateurs

le Candidat a la capacité à ... :

- Définir les spécifications générales d'un système d'information et lister ses services et exigences ;
- Réaliser l'étude détaillée (spécifications fonctionnelles) en détaillant les cas d'utilisation
- Réaliser le prototypage d'un système pour valider le périmètre fonctionnel du système cible ;
- Décrire les transactions écran et leur cinématique ainsi que les restitutions du système ;
- Analyser et adapter les fonctionnalités d'un progiciel (ERP) aux besoins spécifiques d'une organisation ;

Bloc de Compétences 2 : Concevoir, développer et déployer les applications

le Candidat a la capacité à ... :

- Assurer la conception technique et la définition des composants logiciels du système cible ;
- Modéliser les bases de données et assurer leur implémentation ;
- Réaliser les modules, assembler et intégrer les composants logiciels ;
- Déployer et mettre les nouvelles applications à disposition des utilisateurs ;
- Accompagner les utilisateurs dans la prise en main de l'application ;
- Rédiger les documentations nécessaires pour l'exploitation, la maintenance et l'utilisation de l'application ;

Bloc de Compétences 3 : Tester et Qualifier les applications

le Candidat a la capacité à ... :

- Organiser, concevoir le plan de tests pour valider la conformité du logiciel aux spécifications fonctionnelles.
- Assurer le déroulement de plan de tests

Bloc de Compétences 4 : Conduire les Projets

le Candidat a la capacité à ... :

- Organiser le travail en tâches dans le respect des enjeux et contraintes de l'organisation ;
- Evaluer les charges du projet, en suivre, en ajuster la consommation et communiquer sur la réalisation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Cabinets de conseil, SSII, Entreprises de Services Numériques (ESN),
- Grands comptes du secteur tertiaire, industriel ou de l'administration.
- Ingénieur(e) Analyste en systèmes d'Information, Ingénieur(e) d'application informatique, Ingénieur(e) Etudes et Développement Informatique, Ingénieur(e) d'Etudes et Développement en Informatique de Gestion, Ingénieur(e) d'intégration applicative, Ingénieur(e) logiciel...
- Analyste concepteur/conceptrice informatique, Analyste développeur/développeuse, Analyste fonctionnel(le) informatique, Responsable d'application, Analyste programmeur/programmeuse, Concepteur Développeur /Conceptrice développeuse d'applications...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification se compose des quatre blocs de compétences décrits ci-dessous.

- . Bloc 1 : Identifier et Analyser les besoins de traitement informatique des utilisateurs
- . Bloc 2 : Concevoir et développer les applications
- . Bloc 3 : Tester et Qualifier les applications
- . Bloc 4 : Conduire les Projets

La validation totale du titre s'obtient :

- . Par la formation continue : validation des 4 blocs de compétences + soutenance devant un jury d'un mémoire professionnel.
- . Par la formation initiale : validation des 4 blocs de compétences + soutenance devant un jury d'un mémoire professionnel.
- . Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) : validation des 4 blocs de compétences + soutenance devant un jury d'un mémoire professionnel. En cas de validation partielle, les blocs validés restent acquis pendant 5 années.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26858 - Tester et qualifier les applications	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser, concevoir le plan de tests pour valider la conformité du logiciel aux spécifications fonctionnelles. • Assurer le déroulement de plan de tests <p>Evaluation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> · une étude de cas, Ou · à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26858 - Identifier et analyser les besoins de traitement informatique des utilisateurs	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les spécifications générales d'un système d'information et lister ses services et exigences ; • Réaliser l'étude détaillée (spécifications fonctionnelles) en détaillant les cas d'utilisation • Réaliser le prototypage d'un système pour valider le périmètre fonctionnel du système cible ; • Décrire les transactions écran et leur cinématique ainsi que les restitutions du système ; • Analyser et adapter les fonctionnalités d'un progiciel (ERP) aux besoins spécifiques d'une organisation ; <p>Evaluation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> · une étude de cas, Ou · à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 26858 - Concevoir, développer et déployer les applications	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conception technique et la définition des composants logiciels du système cible ; • Modéliser les bases de données et assurer leur implémentation ; • Réaliser les modules, assembler et intégrer les composants logiciels ; • Déployer et mettre les nouvelles applications à disposition des utilisateurs ; • Accompagner les utilisateurs dans la prise en main de l'application ; • Rédiger les documentations nécessaires pour l'exploitation, la maintenance et l'utilisation de l'application ; <p>Evaluation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> · une étude de cas, Ou · à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 26858 - Conduire les projets	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le travail en tâches dans le respect des enjeux et contraintes de l'organisation ; • Evaluer les charges du projet, en suivre, en ajuster la consommation et communiquer sur la réalisation ; <p>Evaluation à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> · une étude de cas, Ou · à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE. <p>Un certificat sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> · Un(e) Président(e) nommé(e) par le Directeur de centre, · Un membre du corps pédagogique, · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnel(le)s du secteur d'activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines), et le cas échéant : Un(e) tuteur(trice) ou un(e) responsable de l'entreprise employeur du (de la) candidat(e).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> · Un(e) Président(e) nommé(e) par le Directeur de centre, · Un membre du corps pédagogique, · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnel(le)s du secteur d'activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines), et le cas échéant : Un(e) tuteur(trice) ou un(e) responsable de l'entreprise employeur du (de la) candidat(e).

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> · Un(e) Président(e) nommé(e) par le Directeur de centre, · Un membre du corps pédagogique, · 1 à 4 personnalités externes au centre, (professionnel(le)s du secteur d'activité, du domaine Technique et/ou Ressources Humaines), et le cas échéant : Un(e) tuteur(trice) ou un(e) responsable de l'entreprise employeur du (de la) candidat(e).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	<ul style="list-style-type: none"> · Un(e) Président(e) nommé(e) par le Directeur de centre, · 2 personnalités externes au centre, représentant(e)s des salarié(e)s (professionnel(le)s du secteur d'activité, du domaine Technique ou Ressources Humaines), · 2 personnalités externes au centre, représentant(e)s des employeurs(euses), dirigeant(e)s de SSII ou de cabinet de conseil.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Analyste informaticien(ne)" avec effet au 12 mai 2016, jusqu'au 07 juin 2021.

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Analyste informaticien avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 12 mai 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1985 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Appellation de l'organisme (jusqu'en 1990) : Association de Formation Continue de l'Ecole Polytechnique Féminine

Arrêté du 28 juillet 1989 publié au Journal Officiel du 26 août 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre d'analyste informaticien'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une quinzaine de délivrances par an en formation continue et VAE.

Autres sources d'information :

www.afcepf.fr

<http://www.afcepf.fr/>

Lieu(x) de certification :

AFCEPF

9 boulevard du Général de Gaulle
92120 Montrouge

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- AFCEPF - 9 boulevard du Général de Gaulle - 92120 Montrouge
- EQL-ATOLL - 9 boulevard du Général de Gaulle - 92120 Montrouge

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : - 'Titre d'analyste informaticien'. (Arrêté du 28 juillet 1989 publié au Journal Officiel du 26 août 1989).

Certification précédente : Analyste informaticien